

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00040

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 4 mars 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

La demande de dérogations mineures a pour but de régulariser :

- La marge latérale d'un garage dont une partie de celui-ci se trouve à 1,37m (4'-5") au lieu de 2m (6'-7") pour une différence de 0,63m (2'-0"); et
- La marge latérale d'une remise dont une partie de celle-ci se trouve à 1,56m (5'-1") au lieu de 2m (6'-7") pour une différence 0,44m (1'-5").

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.4 a), alinéa 2, un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal localisé en cour arrière ou latérale doit être à une distance minimale (murs) de 2m (6'-7") des limites arrière et latérales

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 087, cadastre du Québec, sise au 38 rue Claude, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 4 mars 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix